

Projet de délibération du 30 octobre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: suppression de la commission des naturalisations (bis)».

(retiré par son auteur lors de la
séance du 20 novembre 2013)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Dans l'article 115, «Commissions permanentes», du règlement du Conseil municipal, la mention «commission des naturalisations» est supprimée.

La suppression de cette commission entraîne celle de l'article 118 ainsi que, dans son intégralité, celle du Titre XII dudit règlement, soit des articles 135 à 139.